Canal de
CABEDAN-NEUF

Mairie de Robion
Place Clément Gros
84440 ROBION

Le 30 Octobre 2026

Objet :
Affichage du projet de tarifs 2027

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'affichage du projet de tarifs, joints en annexe, concernant l'association syndicale du canal du Cabedan Neuf.

Ce dépôt devra être visible par nos membres durant quinze jours.
A son terme, nous vous prions de nous retourner le certificat d'affichage complété par vos soins.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

PO/Le Président
Guy HONORAT

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Je soussigné, Maire de la commune de Robion, atteste que l'affichage du projet de tarifs 2027 de l'association syndicale du canal du Cabedan Neuf, a été réalisé à la mairie de notre Commune :
Du au

ROBION, LE MAIRE
Le

OBSERVATIONS
L'affichage du projet de tarifs est également effectué au siège du canal du Cabedan Neuf.

PUBLICATION DU PROJET DE TARIFS 2027

LE PROJET DE TARIFS 2027 AINSI QUE LE RAPPORT EXPLICATIF SONT DISPONIBLES AU BUREAU DE L'ASSOCIATION, 425 CHEMIN PERUSIER AUX TAILLADES,

DU 04 Novembre 2026 AU 20 Novembre 2026.

PO/LE PRESIDENT
Guy HONORAT

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

ASSOCIATION SYNDICALE DU CABEDAN
425 Chemin du Pérusier 84300 TAILLADES
Tél : 09 61 32 25 03
Cabedan.neuf@wanadoo.fr

Canal de
CABEDAN-NEUF

PROJET DE TARIFS 2027

Vu l'Ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
Vu l'article 31-I de l'Ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 ;
Vu le Décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 ;
Vu l'article 51 du Décret 2006-504 du 3 mai 2006 ;

Afin de respecter les textes réglementaires cités ci-dessus d'une association syndicale de propriétaires, le syndicat du Cabedan Neuf propose les tarifs suivants :

	REDEVANCE DE PERIMETRE EN € HT	REDEVANCE D'ARROSAGE GRAVITAIRE EN € HT	REDEVANCE PRESSION EN € HT
SURFACE EN M2	TVA 20%	TVA 5,5%	TVA 5,5%
REDEVANCE MINIMUM	11.00	53.00	57.00
DE 0 A 1 000 M2	0,025	0,127	0,140
DE 1 001 A 2 000 M2	0,008	0,031	0,034
DE 2 001 A 7 060 M2	0,005	0,0128	0,0129
AU DELA DE 7060 M2 TARIF A L'HECTARE	56.00	290	315

Redevance Agence de l'Eau : 30.00 €/hectare ou minimum 5.00 € HT à 5.5%

Ce projet de tarif est soumis à l'ensemble des propriétaires pour une durée de 15 jours, qui, s'ils le souhaitent, peuvent exprimer leurs observations ou remarques, afin que le syndicat les étudie.

Une fois ce délai passé, le syndicat valide ces tarifs, modifiées ou pas, en fonction des observations exprimées.

CABEDAN-NEUF

PROJET DE TARIFS 2027
ASCO CABEDAN NEUF

DATE	NOM	OBSERVATIONS